

1 rue de la Prévoyance 28000 CHARTRES Monsieur le MAIRE Hôtel de Ville Place des Halles 28019 CHARTRES Cedex

A l'attention de M. GUERET

Adjoint au maire, chargé
du projet « pôle gare »

Monsieur le maire,

Dans son quotidien du 7 janvier 2017, l'Echo Républicain évoque les travaux qui interviendront dans le quartier de l'Epargne, rue du chemin de Fer à Chartres, du mardi 10 janvier au vendredi 7 avril 2017, afin de permettre la création d'un aménagement provisoire pour la SNCF et d'une base de vie pour la société EIFFAGE. A cette occasion, « la circulation des véhicules sera restreinte et le stationnement interdit ».

L'arrêté municipal n° 2016/1273 du 4 janvier 2017, affiché sur des panneaux de signalisation posés dans la rue, précise que ces contraintes concernent la partie comprise entre la rue de la Concorde et la rue de la Prévoyance.Les véhicules en stationnement interdit, considérés comme gênant durant l'exécution des travaux seront évacués et mis en fourrières aux frais et risques des contrevenants.

La gêne est manifeste pour les proches riverains, tant au niveau du bruit provoqué par la mise en place des installations, que par les restrictions de stationnement qui vont bien au-delà des termes de l'arrêté municipal.

De plus, les deux trottoirs peuvent être simultanément obstrués, empêchant tout cheminement sécurisé des piétons.

L'Association s'étonne d'être informée par voie de presse, alors que sa participation au comité d'échanges du 16 décembre 2016 aurait dû être l'occasion d'évoquer ce chantier qui ne pouvait pas être ignoré. Les riverains n'ont été destinataires d'aucune information sur la nature de ce chantier, ce qui n'est pas admissible pour un projet « pôle gare » qui suscite de développer la communication.

Je vous saurais gré de m'informer davantage sur ce projet qui ne manquera pas d'occasionner des désagréments pour les riverains en raison de sa durée, en me communiquant notamment la demande déposée le 23 décembre 2016 par la société EIFFAGE ROUTE.

Je réitère avec la plus vive insistance notre demande de désignation d'un <u>INTERLOCUTEUR RESPONSABLE</u> qui sera de plus en plus indispensable dans la montée en puissance des travaux du Pôle Gare, donc des contraintes pour les riverains.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente Soline GIRARD